

Communiqué de presse

Paris, le 02/09/2019

Appel à projets Initiatives numériques et handicap

Le Comité national Coordination Action Handicap (CCA), en partenariat avec Simplon.co, lance un appel à projet dans l'objectif de soutenir les initiatives numériques innovantes dans tous les domaines de la vie quotidienne des personnes handicapées (accès à l'emploi, aux soins, aux loisirs, etc.). Les projets retenus devront encourager le développement et le déploiement de solutions numériques, proposer la création de solutions nouvelles ou apporter une amélioration aux solutions existantes et œuvrer en faveur de l'amélioration de l'accessibilité sous toutes ses formes. Les projets s'adressent aux personnes handicapées, à leurs aidants, et/ou à des professionnels concernés. Cet appel à projets bénéficie du soutien financier des groupes de protection sociale **AG2R LA MONDIALE, AGRICA, KLESIA et MALAKOFF MEDERIC HUMANIS**. Date limite de dépôt des candidatures : **31 octobre 2019**

Projets attendus

Outils et aides numériques :

- Innovation technologique dans le champ de la domotique ou de la robotique
- Equipement numérique et applications associées pour faciliter les interactions

Services, plateformes numériques :

- Permettant d'accéder ou de rendre accessible l'information
- Facilitant les déplacements
- Favorisant l'accessibilité à l'emploi, au logement, à la santé
- Proposant une assistance numérique, de la remédiation cognitive

Critères de sélection des projets

- Répondre à un besoin identifié, peu ou pas couvert
- Démontrer l'impact sur le(s) public(s) cible
- Démontrer la viabilité
- Démontrer le potentiel de déploiement
- Impliquer un réseau de partenaires
- Proposer un montage budgétaire structuré et équilibré avec des cofinancements.

Comment participer ?

Le dossier de candidature est consultable et téléchargeable sur les sites www.ccah.fr et www.simplon.co et est à renvoyer complété par mail à cette adresse handicapetnumerique@ccah.fr avant le 31/10/2019 à minuit.

Dotation

La dotation globale de l'appel à projets est de **300 000 €**.

Le montant de la subvention est plafonné à **80 000 €** par projet.

Le CCAH et ses membres accompagnent les porteurs de projets du secteur handicap dans l'objectif d'améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées et de favoriser le vivre ensemble.

Simplon.co propose des formations gratuites et intensives aux métiers en tension du numérique pour des personnes talentueuses mais éloignées de l'emploi ou situées dans des territoires fragiles. Simplon forme plus de 6% de personnes en situation de handicap par an et est engagé au service de l'accessibilité numérique via Simplon Prod et sa filiale NUMERIKea.

Contact presse : mistralsophie@gmail.com 06 73 96 04 45

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



AG2R LA MONDIALE



Groupe AGRICA

KLÉSIA



malakoff médéric
humanis